

Feuille de route régionale SPRO-EP / 2023

Le cahier des charges de l'Acte 2 du SPRO-EP validé par le COPIL régional du 24 janvier 2023 se décline en une feuille de route régionale annuelle.

A ce titre, **le niveau régional suggère aux groupements locaux de conduire des travaux sur :**

- 1. des actions locales en lien avec les dispositifs et les métiers destinés aux publics (dont les actifs salariés) et aux professionnels.** Ces événements coconstruits entre structures du territoire, doivent permettre de délivrer des informations sur les métiers/secteurs pour faire évoluer les représentations sociales en amont de tout logique de recrutement et de placement dans l'emploi. Les réseaux pourront :
 - **Innover dans l'information et la présentation sur les métiers**
 - Présenter les métiers autrement avec des méthodes inspirantes et vivantes : par exemple par un salarié ou des professionnels (réseaux d'accueillants, ambassadeurs...) dans un OF ou une entreprise sous forme de témoignages, histoires (« Raconte-moi une histoire ») ;
 - Travailler avec les clubs d'entreprises et autres acteurs du monde éco...
 - **Identifier des secteurs clés d'intervention (non exhaustifs)**
 - secteur de l'animation,
 - secteur du soin et du Care (dont e-santé)
 - secteur du numérique
- 2. des actions d'interconnaissance entre acteurs et structures sur les territoires** pour développer l'agilité des professionnels dans l'accompagnement et la construction des parcours de tous les publics. Les réseaux pourront :
 - **Articuler les réseaux par des actions d'interconnaissance innovantes et intégrer les nouveaux entrants et créer des liens forts avec les structures partenaires (acteurs de l'éducation populaire, CCAS, conseils départementaux, service emploi des métropoles/agglo...)**
 - Exemples : vis ma vie, speed-datings partenaires du SPRO, série web pour présenter les missions des acteurs du SPRO, événements ...
- 3. des actions locales sur la promotion de l'Évolution Professionnelle.** Les réseaux pourront :
 - **Créer des événements dédiés à l'évolution professionnelle**
 - Exemples : déployez votre carrière/semaine de l'évolution professionnelle

→ Promouvoir le CEP et la VAE

- Exemples : notamment vers les entreprises avec une entrée « Gardez ou fidélisez vos salariés », réflexion sur les compétences transverses attendues par les entreprises (et par secteur), quizz explicitant le C.E.P pour le public...

Les chargés de mission SPRO-EP du Conseil régional Centre-Val de Loire viendront en soutien des réseaux locaux par la production d'outils et de méthodes visant à faciliter la conduite des projets.

Cette feuille de route est indicative et incitative et vise à répondre aux objectifs du nouveau cahier des charges. Les groupements locaux sont libres dans l'organisation des actions et peuvent proposer d'autres actions sur leur territoire.